

place N° 49 Quatre

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre n° : DU/2025/0597321

Déclaration effectuée le 27/12/2025 à 15h51 (Europe/Paris)

Rédacteur : BADON DOMINIQUE (0440881)

Service : COMMISSARIAT DE SECTEUR GERZAT

MINISTERE INTERIEUR > DGPB > US GROUPEMENT DES DZPN > DZPNSE > DIPN63 > CPN CLERMONT-FERRAND > SLPJ > DAJ >
GAJS > GER

Personnes Concernées :

Déclarant : M. Bonnard Michel

Né(e) le : lundi 8 mars 1954 à aubusson

Nationalité : française

Demeurant : boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

Profession : retraité

Téléphones : 0680162055

Motif : Différends de voisinage

Adresse des faits dénoncés : inconnue, maison individuelle

Date et heure des faits : le dimanche 1 juillet 2007 (Europe/Paris)

Propos rapportés :

Je me présente à votre service afin de signaler un problème de voisinage récurrent avec ma voisine Mme MASSENAT Elisabeth. Dernièrement, le 25 Décembre 2025 à 20H30, sa fille est venue nous harceler en sonnant de manière intempestive afin de se faire ouvrir le portail de notre propriété. En effet, nous avons un litige relatif au droit de passage de cette dame dans notre propriété qui est actuellement en procédure. Un changement des télécommandes permettant l'ouverture du portail a eu lieu le 10 décembre 2025, et il lui en a été remis deux qui fonctionnaient parfaitement en présence du conciliateur de justice. Ce jour là, le 25/12/2025, elle a donc sonné indiquant que la télécommande ne fonctionnait plus. Puis, quelques minutes après cet incident, elle a utilisé sa télécommande qui fonctionnait très bien.

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

Département : PUY-DE-DÔME
Commune : CLERMONT-FERRAND
Adresse : 106 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
63000 CLERMONT FERRAND

RECEPISSE DE DECLARATION DE MAIN COURANTE

Déclaration effectuée le 27/12/2025 à 15h51 (Europe/Paris)

M. Bonnard Michel

demeurant au : boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

complément d'adresse : Sans objet

a effectué une déclaration de main courante inscrite au registre sous le numéro : DU/2025/0597321

relative au motif suivant : Différends de voisinage

Le déclarant prend acte que le présent document constitue une déclaration d'usager et non un dépôt de plainte, et indique qu'il ne souhaite pas déposer plainte.

Le déclarant prend acte que nous lui remettons un récépissé et une copie de la déclaration qu'il vient de réaliser et que cette remise atteste de son consentement à sa rédaction.

Fait à CLERMONT-FERRAND

Le 27/12/2025 à 15h51 (Europe/Paris)

Nom et grade du fonctionnaire

BADON DOMINIQUE

BRIGADIER-CHEF CS PN

Observations :

1. Le droit d'accès prévu par la loi 78.17 "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978 (article 34) peut être exercé auprès du secrétariat du siège de la circonscription de police dont dépend le service ayant enregistré la déclaration.
2. Aux termes de l'arrêté du 24 février 1995 autorisant la création dans les commissariats de police d'un traitement automatisé du registre de main courante, la délivrance ultérieure d'un extrait de déclaration est subordonnée à l'accord de l'autorité judiciaire.
3. Article 441-6 du Code Pénal : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une indemnité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
4. Le 'motif', tel que précisé dans le présent récépissé est strictement indicatif, ne préjugant en aucune manière des qualifications qui pourraient être retenues dans l'hypothèse d'instances judiciaires.

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

☐ Madame

☒ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : Pior

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : ARMAND CLAUDE MARIE

Vos date et lieu de naissance : 12/10/1980

à Beaune (21)

Votre profession : ingénieur avant-vente

Votre adresse : 5 rue des Girondins

Complément d'adresse : _____

Code postal 21200 Commune : Saint-Claude

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☒ non ☐

Si oui, précisez lequel : M. et M^{me} Bernard sont mes beaux-parents

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

EST puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende
le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état
de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

J'étais présent le 25 décembre 2015 chez M. B. N°
Boulevard Paris dans une maison située au 12 Boulevard
Thérèse à Clermont-Ferrand. J'y passais les fêtes de
 Noël avec une fille chalcotte (ma compagne) et mes
deux enfants de 10 et 7 ans.

Aux environs de 20h15, ce jour-là, la
sonnette a retenti. M. Michel Boucard est allé
répondre à l'interphone. Il s'agissait d'une personne
souhaitant accéder à la maison voisine du 12 bis
Boulevard Thérèse. Cette personne demandait qu'on
lui ouvre le portail car son "Bip ne marche pas".
J'ai pu comprendre que M. B. N° Boucard est l'un
des voisins à la maison voisine du 12 bis de façon
à ce qu'ils puissent ouvrir le portail pour accéder
à leur maison. Si une personne ne marche pas,
les voisins peuvent facilement débloquer le portail
manuellement.

Les voisins ont une totale autorisation pour accéder
chez eux, M. Boucard a demandé à la personne
ayant sonné de se débrouiller. A la suite de quoi
la personne a sonné à nouveau, plusieurs fois,
de façon répétitive, vraisemblablement pour
débloquer volontairement.

J'ai trouvé cette pratique particulièrement
inappropriée et tout de même et à un point assez
tarifé.

La personne a fini par ouvrir le portail. Il
n'était donc pas nécessaire d'en débloquer
l'ouverture.

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : ANNALE PIER
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : CLERMONT - FERRAND Le 12/01/2025

Signature



Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Par la présente, je soussignée Mme Ch. Bonnard, atteste que le jeudi 25 décembre vers 20h20, qu'une personne se présentant comme la fille de Mme Massena, demeurant au 12 bis bd Thermal, a sonné de manière intempestive, plus d'une dizaine de fois en continu, avant que mon père débarrasse la sonnette.

Le prétexte évoqué était le non fonctionnement de sa télécommande de portail qui a finalement très bien fonctionné lui permettant de monter et de redescendre dans difficulté du domicile de sa mère.

L'agressivité verbale et "opérationnelle" sur la sonnette dont elle a fait preuve a choqué mes deux enfants de 7 et 10 ans, qui étaient avec nous en train de se préparer pour aller se coucher.

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

☒ Madame

☐ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : Bonnaud

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : Charlotte, Françoise

Vos date et lieu de naissance : 26/01/1980

à Clemon-Feuand

Votre profession : Préfecture médicale

Votre adresse : 5 rue des Girondins

Complément d'adresse : _____

Code postal 19220 Commune : Saint-Cloud

Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☒ non ☐

Si oui, précisez lequel : Enfant

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

" Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts "

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Bonnaud Charlotte

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Chelmont-Férand Le 26/12/25

Signature



